



GUIDE D'INTERVENTION EN CAS DE MENACE ET D'INTIMIDATION



MENACE PROFÉRÉE EN PERSONNE

Une **menace physique PROFÉRÉE EN PERSONNE** est un danger imminent auquel vous faites face car la menace provient d'une personne à proximité immédiate. Vous avez trois options :

- 1. Fuir :** Identifiez une issue de secours. Abandonnez tout effet personnel qui pourrait vous ralentir. Si possible, aidez les autres à s'échapper. Appelez le 911.
- 2. Vous cacher :** Cachez-vous de la menace. Verrouillez les portes et bloquez les entrées. Mettez votre téléphone cellulaire en mode silencieux et sans vibreur, et restez silencieux jusqu'à ce que la menace soit passée.
- 3. Lutter :** La lutte doit être un dernier recours et seulement lorsque votre vie est en danger imminent. Tentez de neutraliser la menace. Soyez aussi physiquement agressif que possible.

Une **MENACE VERBALE PROFÉRÉE EN PERSONNE** est une menace qui ne constitue pas un danger immédiat pour un individu, ou qui est prévue pour être exécutée ultérieurement.

- Notez ou enregistrez autrement la menace précisément telle qu'elle a été communiquée.
- Notez autant de détails descriptifs que possible au sujet de l'auteur de la menace : son nom, son apparence, sa couleur de peau, son sexe, sa taille, son poids, la couleur de ses cheveux et de ses yeux, sa voix, ses habits, ou tout autre trait distinctif.
- Signalez la menace aux forces de l'ordre.

Si vous êtes confronté à un danger physique immédiat, appelez le 911.

Si vous faites l'objet d'une menace, veuillez contacter votre antenne locale du FBI (liste détaillée sur le site www.fbi.gov), ou fournir un renseignement en appelant le 1-800-CALLFBI (ou le 1-800-225-5324) ou en visitant le site www.fbi.gov/tips. **Vous pouvez aussi fournir une information anonyme au FBI par téléphone ou en ligne.**



MENACE TÉLÉPHONIQUE

Une **MENACE TÉLÉPHONIQUE** est une menace reçue par téléphone. Vous devez tenter d'obtenir autant d'informations que possible sur l'appelant et la menace, sauf si cette dernière est à proximité ou est en mesure de causer un tort immédiat à vous-même ou à autrui.

- Restez calme et ne raccrochez pas.
- Gardez l'appelant en ligne pendant aussi longtemps que possible et tentez de recueillir des informations afin de déterminer si la menace est spécifique, réaliste, et si elle constitue un danger immédiat pour vous et pour autrui.
- Si possible, faites signe aux personnes à proximité pour les encourager à écouter et à avertir les forces de l'ordre.
- Copiez toute information figurant sur l'affichage électronique du téléphone.
- Reprenez mot à mot les termes exacts de la menace.
- Enregistrez l'appel si possible.
- Restez à la disposition des agents responsables du maintien de l'ordre afin de discuter des détails.



MENACE PAR MESSAGE ÉLECTRONIQUE

Une **MENACE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE** est une menace reçue par messagerie direct, par courriel ou par réseau social. Il peut comprendre du chantage, ou des menaces de conséquences néfastes si le destinataire ne se conforme pas.

- N'ouvrez pas un message électronique ou une pièce jointe provenant d'expéditeurs inconnus.
- Ne communiquez pas sur les réseaux sociaux avec des inconnus ou des individus non sollicités.
- Assurez-vous que vos paramètres de sécurité soient fixés au plus haut niveau de protection.

Si une menace électronique est reçue :

- Ne supprimez pas le message. Un examen informatique pourrait révéler des détails importants.
- Laissez le message ouvert sur l'ordinateur.
- Alertez les forces de l'ordre immédiatement.
- Imprimez, prenez en photo ou copiez le message, l'objet, la date et l'heure.
- Préservez toutes les preuves électroniques.



CYBER-ATTAQUES

Une **CYBER-ATTAQUE** peut compromettre votre dispositif électronique et exposer vos données personnelles.

- Utilisez des phrases secrètes fortes et n'adoptez pas la même phrase secrète sur de multiples sites.
- Activez les mises à jour automatiques sur vos logiciels antivirus et antimaliciel.
- Actualisez votre système et vos logiciels dès qu'une mise à jour est disponible.
- Appliquez la procédure d'authentification à deux facteurs.
- Sauvegardez vos données régulièrement.

Si vous soupçonnez avoir été victime d'une cyber-attaque :

- Ne supprimez pas et ne modifiez pas vos systèmes informatiques.
- Contactez vos institutions financières immédiatement afin de protéger vos comptes contre le vol d'identité.
- Changez vos phrases secrètes et surveillez vos comptes afin de détecter des activités suspectes.



GUIDE D'INTERVENTION EN CAS DE MENACE ET D'INTIMIDATION



Qui dois-je contacter si je suis victime de menaces et d'intimidation : la police locale ou le FBI ?

- Si votre vie ou celle d'autrui est en danger immédiat, appelez la police en composant le 911.
- Si vous faites l'objet d'une menace liée à un crime fédéral, contactez votre antenne locale du FBI (liste détaillée sur le site www.fbi.gov) en appelant le 1-800-CALLFBI (ou le 1-800-225-5324), ou en visitant le site www.fbi.gov/tips. Des exemples incluent les menaces provenant d'un agent d'un gouvernement étranger, d'un groupe criminel organisé, ou d'un fonctionnaire de gouvernement. Votre signalement peut être anonyme.
- Les incidents n'atteindront pas tous le seuil d'enquête du FBI. Si vous êtes victime d'un incident qui n'atteint pas le seuil d'un crime fédéral, vous devrez probablement le signaler à votre service de police local. Les juridictions locales et étatiques ont des seuils différents par rapport à l'enquête de crimes soupçonnés.



À quoi dois-je m'attendre si je suis interrogé par le FBI?

- Un agent du FBI pourra vous rencontrer à une antenne du FBI ou dans un autre lieu.
- Le FBI vous demandera de fournir autant d'informations que possible sur le responsable, ainsi que des détails sur la menace que vous avez reçue.
- Le FBI voudra obtenir vos coordonnées dans le cadre d'un suivi si nécessaire.
- Le FBI tentera de protéger votre identité et la confidentialité des informations.
- Si nécessaire, un spécialiste du FBI chargé de l'aide aux victimes sera présent durant l'entretien afin de fournir des informations et du soutien. Ce spécialiste pourra aussi vous contacter après l'entretien par téléphone ou par courrier.



Quel est le seuil d'intervention du FBI en matière d'enquête sur une plainte ou d'ouverture d'enquête?

- Le FBI peut enquêter sur des menaces qui constituent une violation de la législation fédérale des États-Unis et qui présentent un tort ou un danger au destinataire.
- La capacité dont dispose le gouvernement des États-Unis d'engager des poursuites judiciaires contre des individus pour infractions en matière de menaces dépend de plusieurs facteurs tels que : la qualité des preuves, la capacité d'identifier les coupables, l'identification d'un complot, et/ ou la capacité d'arrêter les individus en faute.



À quoi dois-je m'attendre si le FBI ouvre une enquête?

- Si le FBI croit qu'un crime fédéral a possiblement été commis, un ou plusieurs agents du FBI mèneront une enquête. Dans le cadre de cette enquête, les agents spéciaux recueilleront des preuves, ce qui pourrait ainsi comprendre un entretien avec vous et d'autres victimes.
- Vous pourriez être également convoqué devant un grand jury fédéral afin de décrire votre expérience.
- Une enquête approfondie sera menée. L'enquête pourrait durer longtemps, et vous ne serez pas informé des évolutions quotidiennes de l'affaire. Tout sera mis en œuvre en vue de vous informer des développements majeurs de l'enquête tels qu'une arrestation ou une mise en accusation. Le FBI s'engage à vous fournir de telles informations dans la mesure du possible avant qu'elles ne soient transmises au public. Cependant, le FBI doit toujours être vigilant afin de ne pas divulguer des informations sensibles pouvant nuire à l'enquête ou mettre en danger les responsables du maintien de l'ordre.
- Un spécialiste du FBI chargé de l'aide aux victimes sera à la disposition des victimes identifiées afin de les soutenir et leur offrir des informations et des suggestions en termes de ressources locales qui pourraient être requises.

Même si une enquête ne découle pas de votre signalement concernant les détails de la menace ou de l'intimidation dont vous avez fait l'objet, votre rapport sera sûrement valable à d'autres victimes car il aidera le FBI à suivre les menaces et déceler des tendances.

LES COORDONNÉES DES ANTENNES DU FBI PAR VILLE ET PAR ÉTAT SONT DISPONIBLES À L'ADRESSE SUIVANTE : WWW.FBI.GOV. SI VOUS ÊTES EN DANGER IMMINENT, APPELEZ LE 911.